

Municipalité La Rédemption.

Lundi le 27 février 2023 se tenait à 19h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Claude Panneton, directeur général par intérim, à titre de secrétaire.

Les conseillers et conseillères qui sont présents :

Marcel L'Italien : présent
Manon Dubé : présente
Raynald Bérubé : présent
Germain Picard : présent
Myriam Morissette : présente

La conseillère Nathalie Soucy est absente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par Claude Panneton, directeur général par intérim, afin qu'une session extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil lundi le 27 février 2023 à 19h00 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation et adoption du budget de l'année 2023;
3. Adoption du règlement de taxation 2023-01;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur le maire souhaite la bienvenue. Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente séance.

2. Présentation et adoption du budget de l'année 2023 Résolution #23-35

Proposé par Manon Dubé

Appuyé par Myriam Morissette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2023 telles que présentées, à savoir :

RECETTES 2023	
Taxes générales	322 328\$
Tarification – services mun.	153 775\$
Païement tenant lieu de taxes	18 804\$
Autres revenus	178 500\$
Transferts	784 398\$
TOTAL	1 457 805\$

CHARGES 2023	
Administration générale	306 401\$
Sécurité publique	111 391\$
Transport	459 873\$
Hygiène du milieu	149 090\$
Aménagement et urbanisme	47 349\$
Activités récréatives	57 965\$
Activités culturelles	3 145\$
Frais de financement	279 094\$
Activités d'investissement	43 497\$
TOTAL	1 457 805\$

3. **Adoption du règlement de taxation no 2023-01**
Résolution #23-36

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par la conseillère Myriam Morissette, à la séance extraordinaire du conseil le 20 février 2023;

ATTENDU QUE le dépôt du projet de règlement a été fait par la conseillère Myriam Morissette lors de la même séance du 20 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel L'Italien appuyé par Manon Dubé **et résolu unanimement que** le présent règlement 2023-01 est et soit adopté.

4. **Période de questions**

Aucune question.

5. **Levée de la séance**
Résolution #23-37

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h16.

Simon-Yvan Caron, maire

Claude Panneton, directeur général
par intérim

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire